



ENR/DPC-CIM/IL/V9.0-1318

# Renouvellement ou conversion de concession

## ● A quel service s'adresser ?

**Direction Population et Citoyenneté – Service des cimetières - Mairie de Pamiers**  
 Avenue Saint Jean - 09100 Pamiers - Tel : 05.61.60.95.75 – Fax : 05.61.67.34.39  
**Courriel** : cimetières@ville-pamiers.fr  
 Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

## ● Dans quel cas faire une demande ?

- **Renouvellement** : dans le cas où la concession arrive à échéance, il convient de demander un renouvellement.
- **Conversion** : dans le cas où le demandeur souhaite modifier la durée de sa concession pour une durée supérieure, il convient de demander une conversion.

## ● Comment faire une demande ?

Les personnes qui souhaitent effectuer un renouvellement ou une conversion de concession doivent s'adresser au service administratif des cimetières.

## ● Délai de délivrance

Dans les 4 jours, dès réception de tous les documents.

## ● Liste des pièces à fournir

- Acte d'achat,
- Livret de famille,
- Carte nationale d'identité,
- Justificatif de domicile datant de moins de un an,
- Le paiement par chèque ou en numéraire.

